



## Warranty - Opaque 20

### ENGLISH : - FINAL

The company warrants WoodPlus Opaque 20 against peeling on decks for 5 years and against cracking, peeling and blistering on siding for 15 years from the date of purchase if it is applied to a properly prepared surface according to label directions. If Opaque 20 fails to perform as described above, WoodPlus will, at its option, provide an equivalent amount of new product at no charge or refund the purchase price. This warranty does not apply to problems caused by the alteration of this product, accident, misuse, improper storage, abuse, or neglect. This warranty does not include labour cost or cost for the application of any stain and in no event shall the company be responsible for damages in excess of the purchase price. Claims must be made in writing and accompanied by proof of purchase. THERE ARE NO OTHER EXPRESS WARRANTIES. IN NO EVENT SHALL WOODPLUS BE LIABLE FOR INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES RESULTING FROM ANY BREACH OF THIS WARRANTY OR ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR USE.

### FRENCH : - FINAL

La compagnie WoodPlus garantit la teinture Opaque 20 pour une période de 5 ans à compter de la date d'achat contre l'écaillage sur les terrasses et, pour une période de 15 ans à compter de la date d'achat contre le fendillement, l'écaillage et les cloques sur les parements, pourvu que la teinture soit appliquée sur une surface préparée de façon appropriée et suivant le mode d'emploi inscrit sur l'étiquette. Si la teinture Opaque 20 ne fournit pas le rendement décrit ci-dessus, WoodPlus fournira, à sa discrétion, une quantité équivalente de nouveau produit sans frais ou remboursera le prix d'achat. Cette garantie ne couvre pas les problèmes causés par l'altération de ce produit par un accident, une mauvaise utilisation, un entreposage inapproprié, un emploi abusif ou de la négligence. Cette garantie ne comprend pas la main-d'œuvre et les frais requis pour appliquer la teinture et, la compagnie WoodPlus ne sera en aucun cas tenue responsable des dommages surpassant le prix d'achat du produit. Toute réclamation doit être soumise par écrit et accompagnée de la preuve d'achat. Il n'existe aucune autre garantie expresse. La compagnie WoodPlus ne sera en aucun cas tenue responsable des dommages accessoires ou dommages indirects encourus à la suite de l'inobservation de cette garantie ou de toute autre garantie implicite de qualité marchande et d'aptitude à un usage particulier.